

Les caractères de l'opposition qui vient de surgir contre notre candidat justifient sous tous les points ce désolant tableau. Pensez-vous qu'à M. Roussel-Defontaine, administrateur d'une ville populeuse, commerçante et manufacturière, industriel lui-même, aucun président du conseil d'arrondissement, conseiller général depuis nombre d'années, pensez-vous que ses adversaires vont opposer un sujet expérimenté dont les aptitudes aient quelque rapport avec le mandat à remplir? Pas du tout. Pourvu que leur homme n'ait pas de répugnance à endosser l'habit rouge, pourvu qu'il affiche des idées radicales, tout est dit. Les frères et amis l'accablent et chantent en chœur le fameux « dignus est intrare » du malade imaginaire. Pour cette fois, est-ce par hasard, est-ce faute de mieux? ce brevet vient d'échoir à M. Cuisinier, médecin à Roncq « connu, disent des journaux de Lille, pour ses opinions très-avancées ».

Et puis, c'est tout! Voilà, en longueur comme en largeur, tous les titres qui le recommandent jusqu'ici à nos suffrages, en attendant sans doute qu'il daigne se faire connaître lui-même aux nombreux électeurs qui n'ont jamais entendu parler de lui. Notons en passant qu'il est un peu en retard dans l'accomplissement de cette politesse, car de tous les candidats patronnés par l'Echo du Nord, il est le seul qui n'ait pas publié de profession de foi. A cela près, dormons tranquilles, nous savons que les affaires du département (commerce, industrie, agriculture, cadastre, cultes, etc.) seront dorénavant discutées par un officier de santé; que les intérêts matériels de Tourcoing seront chaleureusement défendus par un accoucheur de Roncq, à même de traiter indifféremment les rhumatismes et les aqueducs, les chemins de fer et les cataplasmes, enfin que nous devons ce bonheur sans égal à la complicité inouïe de certaines gens qui osent encore se dire Tourquennois!!!

Electeurs, faites justice de ces déserteurs qui renient leur clocher et qui veulent vous entraîner dans leurs coupables manœuvres! M. Cuisinier, dans ce département attendu, devra vraisemblablement se dire « pénétré du seul désir d'être utile à son canton »; c'est la formule obligée. Eh bien! qu'il nous croie et qu'il obéisse à sa propre conscience: le plus grand service qu'il puisse jamais rendre à nos localités, la meilleure preuve de bon sens que nous réclamons de lui, c'est de laisser à son poste un ancien conseiller qui lui sait lui être cent fois supérieur et de ne pas ambitionner des fonctions dont il n'a point la moindre idée.

Qu'il nous préserve de son incapacité, qu'il reconnaisse son insuffisance, qu'il épargne à l'Assemblée départementale, pour l'honneur de notre canton, la présence de son absolu et incompétente nullité.

DIXI.

On mande de Rome, à la date du 1^{er} octobre, qu'un grand dîner a été donné chez M. de Corcelles, ambassadeur de France près le Saint-Siège, en l'honneur des trois députés français reçus hier au Vatican. Plusieurs cardinaux avaient été invités. Ces députés démentent absolument qu'ils aient une mission politique; c'est uniquement un pèlerinage de dévouement filial qu'ils sont venus faire. Le Pape refusera toujours d'intervenir dans les affaires politiques extérieures, quand la religion sera sauve.

On lit dans le Journal de Paris: « On nous assure que le Pape Pie IX aurait écrit une lettre au maréchal de Mac-Mahon au sujet du rappel de l'Orléans. Cette lettre serait conçue dans les termes les plus conciliants et les plus sympathiques. Le Souverain-Pontife rend pleine justice aux efforts que la France a faits en sa faveur, et tient compte des nécessités politiques auxquelles elle est obligée de céder. Bien que cette nouvelle nous vienne de très bonne source, nous ne la reproduisons que sous les plus expresses réserves. »

La vente sur la voie publique du Siècle et du XIX^e Siècle a été interdite hier matin. L'article du Siècle visé dans l'arrêté est celui qui a paru dans le numéro du 29 septembre, appréciant la mesure prise par le gouvernement à l'égard du maire de Cormeilles et contenant la phrase suivante: « Nous n'ajouterons pas un mot, car le dégoût nous monte aux lèvres. » L'arrêté concernait le XIX^e Siècle visé l'article publié par ce journal à l'occasion du discours de M. Thiers, et se terminant par ces mots: « Constatons seulement que, pour mettre à ce point les carrelles à l'envers au moindre mot qu'il prononce, il faut en définir-tive que M. Thiers soit plus et mieux qu'un adversaire, un chef d'opposition; il faut qu'on voie en lui une protestation vivante, un signe précurseur, quelque chose comme le Mane-Thedel-Phares de Balthazar. »

D'après un bruit qui circule, la princesse Thyra de Danemark serait prochainement fiancée au prince héritier de Hanovre.

LETTE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 2 octobre 1874. On a beaucoup remarqué le soin mis par le duc Decazes, quoique présent à Paris, à ne point se trouver, hier, dans le sein de la commission de permanence, afin d'éviter toute réponse à des questions sur l'affaire de l'Orléans.

Toutefois, des paroles prononcées par le ministre de l'instruction publique, il résulte que des négociations sont pendantes et n'ont pas encore reçu de solution, ce qui tendrait à confirmer les renseignements de ma lettre du 30 septembre au sujet du temps d'arrêt dans cette affaire, mais le gouvernement fera bien, s'il le peut encore, de mettre à profit les avertissements donnés par le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia et par le vicomte d'Abouville.

Les feuilles de la coalition révolutionnaire sont furieuses contre M. de Ploëuc, qui a si éloquentement pris la défense des cer-

cles catholiques d'ouvriers et de leur apôtre, le capitaine Albert de Mun; les attaques contre cette œuvre admirable ne sont qu'un épisode de la guerre faite par le césarisme et le radicalisme coalisés contre le catholicisme. La Papauté, les évêques, les communautés religieuses, toutes les institutions et les œuvres catholiques subissent la même persécution, de la part des mêmes ennemis. Dieu merci, les catholiques savent se défendre, et, comme l'a dit l'intrépide capitaine Albert de Mun, ils sont décidés, s'il le faut, à tirer l'épée pour défendre leur foi, leur église et ses œuvres. Le césarisme et le radicalisme ne peuvent surtout tolérer que les classes ouvrières soient enlevées à l'influence dégradante de l'athéisme et du matérialisme, tel est le motif des attaques dirigées contre les cercles catholiques d'ouvriers. Il ne faut pas oublier que cette guerre véritablement satanique a commencé sous le dernier empire, avec la complicité de toutes les feuilles soi-disant libérales, par la dissolution des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et l'abandon de la Papauté. Cette politique infâme a conduit l'empire à Sedan par une juste expiation qui nous a tous également et solidement frappés, innocents et coupables. Césarisme et radicalisme peuvent triompher, un jour, mais l'histoire prouve que le châtiment ne leur a jamais manqué.

Vous vous rappelez que, dans la précédente réunion de la commission de permanence, le député radical, M. de Mahy s'était avisé de prétendre que la convention de 1792 aurait été le gouvernement légal du pays. M. de Ploëuc a eu raison de répondre hier: « La convention et le comité du salut public ne constituèrent pas un gouvernement normal ni régulier. Ils avaient renversé une Monarchie séculaire et ils opprimaient la liberté religieuse. C'est la convention, c'est le comité de salut public qui étaient en insurrection contre toutes les lois divines et humaines. »

Le langage des journaux officiels porterait à croire que le gouvernement n'est pas satisfait des professions de foi de nos ambassadeurs à Rome et à La Haye, le marquis de Noailles et M. Target, qui, en posant leurs candidatures au conseil général, se sont prononcés en faveur de la République définitive, contrairement à la trêve des partis qui reste le programme du gouvernement. Il est donc dit que l'histoire et l'expérience ne servent jamais à guider la conduite des hommes. Le marquis de Noailles veut donc recommencer, de nos jours, la politique de ces nobles qui se sont rendus, à des degrés divers, les complices de la révolution, et ont été récompensés de cette faiblesse par la spoliation, l'exil et la guillotine.

La Gazette de France et l'Union de Valenciennes publient une lettre de M. Armand de Pontmartin qui recommande chaleureusement la candidature de M. Baragnon, sous-secrétaire d'Etat du ministère de la justice, au conseil général du Gard.

M. Gambetta se vante, dit-on, que les républicains et les radicaux obtiendront les deux tiers des élections pour les conseils généraux. Il appartient aux conservateurs, s'ils sont capables d'union, d'habileté et de vigueur, de donner un démenti aux pronostics du citoyen Gambetta.

Les journaux officiels démentent les bruits de projet de modifications ministérielles, mais il paraît bien positif, d'après certaines indiscrétions, qu'il y a eu, dans ces derniers temps, des intrigues autour du maréchal de Mac-Mahon pour faire rentrer aux affaires le duc de Broglie et M. de Fourtou; cette tentative est absolument manquée.

P. S. — L'incertitude de la situation, l'absence d'un gouvernement capable d'exercer une forte influence sur le pays contribuent beaucoup à la faiblesse de la bourse. Il y a une autre cause dans les nombreuses livraisons de titres.

La vente sur la voie publique est retirée au Siècle et au XIX^e Siècle.

DE SAINT-CHÉRON.

L'Impératrice d'Autriche en France

L'Impératrice d'Autriche est arrivée à Boulogne hier soir, à cinq heures, à bord du paquebot Albert-Edouard. Plus de 3,000 personnes l'attendaient échelonnées le long des quais et sur les jetées. Au débarcadère, ou remarqua M. le sous-préfet de Boulogne et MM. Adam et Dussaussoy, députés du Pas-de-Calais. Sa Majesté autrichienne était vêtue avec une grande simplicité et paraissait quelque peu fatiguée du voyage. A peine descendue à terre, elle est montée dans une voiture qui l'attendait pour la transporter à l'Hôtel du Nord où elle a passé la nuit. M. le colonel d'Abzac est allé la complimenter au nom du président de la République et lui a remis, de la part du maréchal, un magnifique service à thé en porcelaine de Sèvres et à superbes vases de la même provenance. Le train autrichien qui doit ramener à Vienne l'Impératrice et sa suite, composée de 40 personnes, est à Boulogne depuis mercredi.

ALSACE-LORRAINE.

On mande de Ribeauville au Journal d'Alsace:

« Nos instituteurs congréganistes nous ont quitté la semaine dernière. La population catholique, pour leur témoigner sa sympathie et ses regrets, peut-être aussi un peu pour manifester son opinion sur la mesure dont ils ont été l'objet, a profité de cette occasion pour leur faire une ovation. Le mot n'est pas exagéré. Une certaine foule compacte s'est pressée le long de notre grand rue pour assister au départ. Quatre grandes voitures, décorées de guirlandes et de couronnes, dont la première portait l'inscription: « au revoir! » étaient occupées par une députation d'enfants de tout âge en habits de fête, et précédait celles des Frères. A l'arrivée de ces derniers une véritable pluie de bouquets et de cris répétés: « Vivez les Frères! » les accueillit; le cortège se dirigea ensuite vers la gare, suivi d'une quantité de voitures particulières, renfermant les parents qui voulaient adres-

ser un dernier adieu à ceux qui avaient instruit leurs enfants durant un si long laps de temps. »

Notre conseil municipal s'est réuni le mois dernier pour statuer sur le traitement des nouveaux maîtres. Cette administration a fait largement les choses pour Ribeauville, en allouant 1800 francs à l'instituteur en chef et de 1100 à 1500 francs aux instituteurs adjoints. Quelques membres ont profité de cette occasion pour proposer la création d'une école mixte réunissant les trois cultes, mais la majorité n'est pas de cet avis et a repoussé cette proposition comme inopportune, vu l'état actuel des esprits. »

L'affaire du tunnel sous la Manche rencontre de sérieux obstacles de l'autre côté du détroit. L'Angleterre refuse absolument de donner un monopole à la compagnie, et ne veut pas entendre parler d'une concession à perpétuité. On négocie en ce moment pour l'amener à consentir à une concession qui, par sa durée, donne satisfaction aux intérêts engagés dans l'entreprise, tout en stipulant des facultés de rachat soit par l'Angleterre, soit par la France, soit par les deux pays.

D'autre part, des études faites avec le plus grand soin démontrent qu'on s'est trompé en évaluant à 3 millions 25,000 tonnes le trafic annuel de marchandises par le tunnel. Les échanges entre les deux pays atteignent bien ce chiffre, mais comme ils se composent en très grande partie de marchandises encombrantes et de médiocre valeur, il est bien évident que celles-ci continueront à être expédiées par voie de mer, les prix du fret devant être de beaucoup inférieurs à ceux du transport par la voie ferrée du tunnel.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Feron nous communique la lettre suivante avec prière de la publier:

Roubaix, le 2 octobre 1874. Monsieur Busin, directeur de la Condition publique de Roubaix.

Monsieur, Votre étude sur le « tirage et numérotage des fils » a attiré mon attention, par son titre d'abord, puis par ce fait que mon nom s'y trouve mêlé. Les lignes que vous me consacrez dans cette étude m'imposent le devoir d'y répondre dans les colonnes mêmes de ce journal où vous m'avez mis en cause. J'ai tout lieu de m'étonner, Monsieur, qu'ayant devant les yeux le bulletin de la Société industrielle du Nord, vous ayez pu vous persuader que c'est pour « un mémoire sur les résultats du conditionnement hygro-métrique » que cette Société, sur le rapport de son comité de filature et de tissage, a entendu me récompenser; veuillez relire ce rapport et vous reconnaîtrez l'erreur où vous êtes tombé.

Comme vous, Monsieur, je sais qu'il est très délicat d'agir devant le public une question personnelle, et mon désir serait de ne pas pousser plus avant le débat. Malheureusement il reste un point qui me touche par dessus tous les autres, parce que l'on y pourrait voir une attaque contre ma probité, et sur lequel il faut que toute équivoque cesse.

Vous dites:

« Dès 1862, je me suis occupé de cette question et j'ai expérimenté nombre de fois pour plusieurs clients de la Condition publique. Les registres officiels de cet établissement prouveraient au besoin que depuis cette époque, j'ai renouvelé chaque année le vœu de voir joindre une annexe pour le décreusage des matières textiles, afin de ne soumettre au conditionnement hygrométrique que des échantillons presque chimiquement purs. »

« Je dois même déclarer que mes modestes recherches avaient été connues, puis-je le dire, par M. Feron, que je n'avais pas l'honneur de connaître, est venu fréquemment m'entretenir de l'utilité de ce complément, et tout en me faisant part de son intention de saisir la chambre syndicale de Roubaix de cette question, afin d'assurer le succès de ces premières investigations. »

D'un autre côté, par une lettre qui m'a été adressée le 1^{er} décembre 1869, M. le secrétaire de la chambre syndicale de Roubaix m'a demandé une conférence, au nom du bureau de cette chambre, sur la question du décreusage, et dans cette lettre il est écrit: « Nous avons vu, MONSIEUR, que vous vous en occupez vous-même, avec un soin dont nous devons vous remercier. »

J'ai reproduit in extenso votre argumentation pour ne pas l'altérer; je n'y ferai que deux objections, mais elles sont capitales et décisives.

J'écrivais dans ce même journal à la date du 19 février 1869: « Ayons des produits purs et les ayant transmis tels à chacun de nos fabricants, alors seulement nous serons capables de contrôler efficacement les résultats de leurs opérations; alors seulement nous pourrions établir d'une manière certaine et équitable la part de responsabilité afférente à chacun d'eux. En dehors de cette responsabilité matérielle établie sur des règles fixes et certaines unissant toutes les branches de notre industrie, il ne saurait exister de véritable organisation industrielle; en dehors de cette solidarité, je ne vois que le désordre et la dégradation de toute sécurité commerciale, de tout progrès sérieux. »

Je conclus en réclamant de notre Condition publique l'exacte détermination des quantités réelles de laine que contiennent nos laines peignées. De ce qu'elle a réalisé au point de vue hygrométrique à la réalisation de la réforme que je propose, il n'y a qu'un pas, bien facile à franchir. »

Or, remarquez, Monsieur, qu'à cette date du 19 février 1869 où s'imprimaient ces lignes LA CHAMBRE SYNDICALE N'ETAIT PAS ENCORE CRÉÉE! Mais supposons pour un instant le contraire? A qui sauriez-vous-

faire accroire que tandis que je publiais, sous mon nom, ces idées dont vous vous déclarez l'auteur, j'avais de vous le mandat d'en saisir la Chambre Syndicale, en votre nom, « afin d'assurer le succès de vos premières investigations? »

Mais que ne protestiez-vous alors, comme vous le faites aujourd'hui, plus de cinq ans après?

Si, d'autre part, j'ajoutai qu'à cette même date du 19 février 1869, je n'avais pas l'honneur de vous connaître, et que, comme bien d'autres, j'ignorais absolument, je l'affirme, vos « modestes recherches », vos « premières investigations », je crois pouvoir conclure que je n'ai mérité vos reproches en aucune façon.

Ma seconde objection m'est fournie par le simple rapprochement de deux lettres; l'une, qu'en date du 1^{er} DÉCEMBRE 1869, vous a, en effet, adressée M. le secrétaire de la Chambre syndicale de Roubaix, vous demandant une conférence au nom du bureau de cette Chambre sur la question du décreusage, laquelle lettre contient ces mots: « Nous avons vu, Monsieur, que vous vous en occupez vous-même avec un soin dont nous devons vous remercier; » l'autre, qu'à la date du 8 OCTOBRE 1869, c'est à dire trois mois auparavant, m'avaient fait l'honneur de m'écrire M. M. le président et membres de la même Chambre, et dont permettez-moi de citer ces lignes: « Mais la Chambre syndicale ne doit pas oublier, Monsieur, que c'est à votre initiative et à votre persévérance qu'elle doit avoir du amener au point où elle en est la question du conditionnement qui est la base des progrès qu'elle espère faire réaliser. »

Et maintenant, monsieur, pour finir, laissez-moi vous exprimer tout le regret que me cause notre désaccord et veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus parfaite. AUGUSTE FÉRON.

Par décret du président de la République, inséré à l'Officiel du 2 octobre, M. Henri Fauville est nommé maire, et M. Adolphe Galand adjoint, à Bouchain, arrondissement de Valenciennes.

Nous lisons aussi dans le même journal les noms des trois jeunes gens du département du Nord admis à l'école d'arts et métiers de Châlons, d'après le résultat du concours de 1874.

Ce sont: MM. Seigneur, admis 3e; Houcke, 2e; et Bardoix, 4e sur 100 admissibles.

Le département du Nord a été tout particulièrement favorisé au tirage des Obligations du Crédit foncier de France qui a eu lieu le 22 septembre. Quatre lots ont été gagnés par des obligataires de Lille, Roubaix et Dunkerque.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les préfets une circulaire en date du 6 septembre, de laquelle il résulte que les habitants des villes de garnison croient pouvoir s'attribuer de bonne foi les balles ou autres débris de cartouches restés dans les champs de tir, sur le sol ou dans les buttes. Ces objets étant la propriété de l'Etat, qui les fait chercher à des époques déterminées, les personnes qui se les approprient commettent le délit de vol et sont passibles de peines sévères.

Les jeunes gens qui ont l'intention de solliciter l'exemption totale ou partielle de la prestation de 1,300 francs imposée aux engagés conditionnels d'un an, devront adresser, le plus tôt possible à la préfecture, une demande sur papier timbré à laquelle seront annexés: 1^o un certificat délivré par le maire de la commune où réside l'intéressé; 2^o un relevé du rôle des contributions de la charge de sa famille où il a la sienne.

La demande ne pourra être admise que si le postulant a été reçu avec la mention très-bien, et si l'impossibilité de satisfaire aux obligations pécuniaires déterminées par la loi du 29 juillet 1872 est établie par une délibération du conseil municipal.

Vendredi, à sept heures du matin, une détonation se faisait entendre dans la promenade publique qu'on appelle à Lille le Bois de Boulogne, et dont les échos encore récents de la Cour d'assises ont entouré le nom d'une renommée tragique dans notre département. De son cabanon, le gardien de la promenade entendit vaguement le bruit du coup de feu, mais sans y prendre garde. Le calme le plus absolu lui succéda d'ailleurs aussitôt.

Ce n'est qu'une heure plus tard, en commençant sa tournée, que l'attention du gardien fut éveillée par la vue d'un chapeau et d'une redingote de drap noir, abandonnés sur le bord d'un des petits lacs de la promenade. Un billet, tracé au crayon en assez gros caractères, était attaché au vêtement et portait à peu près textuellement ces mots: « Ma mort est le résultat d'un suicide. Celui qui retrouvera mon corps est prié d'aller avertir le commissaire de police pour en faire la levée, puis distribuer à qui de droit les papiers que l'on trouvera sur moi. »

Le petit lac fut aussitôt exploré, et vu sa profondeur médiocre, l'on n'eut point de peine à y retrouver le cadavre submergé. C'était celui d'un homme vigoureux quoique âgé déjà; l'on constata qu'il portait une large blessure, provenant d'une arme à feu, et l'on trouva en effet sur lui un petit revolver de poche, à six coups, dont un

vénait d'être récemment déchargé. Le gardien put ainsi s'expliquer la détonation qu'il avait entendue. Le suicide s'était frappé sur le bord de la mer, dans laquelle il était tombé à la renverse.

Le corps fut conduit à la Morgue. Après les constatations judiciaires, on découvrit sur le cadavre plusieurs lettres closes, avec leurs souscriptions, dont l'une à l'adresse de M. le commissaire de police. Le malheureux, annonçant son suicide, priait, dit-on, le fonctionnaire de ne pas laisser paraître son nom dans les journaux. Il déclare être le nommé X... âgé de 57 ans, négociant et directeur du comptoir du commerce, rue de la Madeleine, 16, à Bruxelles.

M. L. Chaveau vient de publier un Guide complet et nouveau sur la ligne du Nord-Est. Boulogne, Samer, Desvres, Arques, Saint-Omer, fournissent le sujet de notices très intéressantes. Nous remarquons, entre autres chapitres inédits, celui qui concerne Lesage, l'auteur de Gil Blas, mort à Boulogne en 1747, la notice sur Hesdigneul, sur Samer et la collection Maillard, Vierax aux Bois et la collection du presbytère Tingry et la bergerie nationale, Lottinghem et l'extraction des phosphates calcaires, etc.

Ce Guide est un livre qui tout artésien un peu instruit voudra avoir en main quand il parcourra la ligne de Boulogne à Saint-Omer.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église St-Eloi, au (Blanc-Sceau), Tourcoing, le mardi 5 octobre 1874, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur THEODORE-JOSEPH PRUS, veuf de dame SOPHIE MOUTON, décédé au (Blanc-Sceau), Tourcoing, le 31 août 1874, à l'âge de 70 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 5 octobre 1874, à 10 heures, au Maître Autel de l'église du Sacré-Coeur, pour le repos de l'âme de Monsieur THEODORE-JOSEPH SCREPEL, décédé à Roubaix, le 5 octobre 1873, à l'âge de 53 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Rebois. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

Une catastrophe épouvantable a eu lieu mardi dernier, en Belgique, à Marmalès-sous-Argenteau.

C'était fête au village d'Argenteau, le dernier jour et la clôture de la kermesse. Ce jour-là, les jeunes gens et jeunes filles du village ont coutume de se réunir dans un ou plusieurs bateaux, pour descendre la Meuse avec des musiciens. Cette fête a lieu le soir et se nomme la Descente.

Ce soir-là, deux bateaux avaient été réunis par un plancher solidement fixé. Aucun danger n'était à craindre. On partit. Tout se passa fort bien jusqu'à la première écluse. Mais c'est là, entre des murs à pic, que devait avoir lieu l'épouvantable drame qui mettait neuf familles en deuil.

Le bateau double fut éclusé. L'eau commençait à baisser lorsque l'un des madiers destinés à soutenir le plancher mobile fut arrêté par le rebord du plateau d'abordage de l'écluse. Le bateau pencha. La terreur s'empara de toutes les jeunes filles. Cependant ce ne fut qu'un éclair, et bientôt le madier, glissant sur la pierre humide, le bateau reprit son aplomb.

Mais, au lieu de les rassurer, la secousse qui se produisit inquiéta encore davantage les jeunes filles. En même temps quelqu'un s'écria, parait-il: « Le bateau va couler! » Aussitôt, folles de terreur, toutes ces jeunes filles se jetèrent vers le bord, essayant de gagner, soit en sautant, soit à la nage, le plateau d'abordage. Elles n'y parvinrent pas.

L'écluse, qui donna en cette circonstance de grandes preuves de courage, sauva près de vingt-cinq personnes en les attirant successivement sur les marches de l'écluse. Mais lorsque le bourgmestre fut arrivé et qu'il eut fait sonder l'écluse, on retrouva encore, à l'aide de crochets, dix cadavres de jeunes filles, dont deux appartenant à la même famille.

Nul ne peut rendre le désespoir qui s'empara de toutes ces mères, de tous ces pères qui attendaient leurs filles sur la rive et qui, appelés en toute hâte, arrivèrent à l'écluse que pour embrasser leurs cadavres.

La catastrophe est, dit-on, plus horrible encore. Plusieurs des jeunes filles retirées de l'eau vivantes sont en grand danger par suite de la terreur qu'elles ont éprouvée.

Mme la comtesse d'Argenteau, princesse de Caranau-Chimay, a visité toutes les familles éprouvées et leur a prodigué ses soins et ses consolations.

Hier, à sept heures et demie du soir, rue du Département (10^e arrondissement), la dame B... versait du pétrole dans une ampoule qu'elle avait imprudemment laissée allumée.

La lampe a fait explosion et a mis feu à ses vêtements, puis au parquet.

Les voisins, accourus à ses cris, ont étouffé les flammes qui les dévoraient; mais elle a été cruellement brûlée à la tête, à la poitrine et à l'épaule gauche.